

Donnez-nous des idées, on a peut être oublié quelque chose !

Le vendredi 8 Décembre se tenait un groupe de travail sur les retours d'expérience des missions Frontex pour la DGDDI. 18 mois de retard pour une restitution promise en Octobre 2015 !

L'occasion pour nous d'assister à une véritable foire aux questions plutôt qu'une doctrine bien établie de cette mission. Du sauvetage en mer de centaines de migrants aux missions mal définies de contrôles des frontières de la Bulgarie, nous sommes face à des balbutiements de la direction générale pour mener à bien ces missions d'un nouveau genre.

Petite consolation, en ouverture du GT le directeur de B/2 rappelle « la qualité de travail et le professionnalisme des douaniers ayant participé aux missions Frontex, ces missions étaient nouvelles et la douane a su non seulement s'adapter, mais réussir son engagement ». Ça ne mange pas de pain mais ça fait du bien à entendre !

Pour autant, lorsque vient sur la table, le grand absent des fiches de la DG sur ce GT, et pas des moindres, à savoir les conditions de travail des agent.e.s, les responsables de la direction générale nous sortent du chapeau un prochain GT fin janvier ! « C'est vous qui ferez l'ordre du jour ! » serait la devise du moment tant les services de Montreuil naviguent à vue sur la gestion des agent.e.s engagé.e.s sur Frontex...

Aujourd'hui aucun cadre équivalent en terme de droits et garanties et d'exercice de la mission n'est mis en place pour les agents des trois versants assumant la mission Frontex (terrestre, aéro et naval).

L'activité même des agent.e.s des DRGC de Marseille et de Nice et de la DCMA en est même

bouleversée par moins de missions de surveillance côtières.

Côté marins et aviateurs, une grande disponibilité des agent.e.s, avec quelles contreparties ?

Les organisations syndicales constatent que la « Field Visit » (la préparation en amont des opérations), un mois avant le déploiement n'est pas suffisante en durée et en nombre d'agent.e.s . La DG répond que le nombre d'agent.e.s est décidé par Frontex, qui prévoit 2 agent.e.s. Mais elle est prête à revoir cet aspect des Fiel Visit en renforçant le nombre des agent.e.s et la durée.

Nous demandons si les 90 % obligatoires d'engagement des moyens pour des missions de surveillance des frontières extérieures ne concernent que les déploiements en TRITON ou POSEIDON ? La DG répond qu'il faut prendre en compte la surveillance des frontières extérieures lors des missions sur les côtes françaises, que ce déploiement à l'extérieur se limitera, en 2018 à :

► 30 jours + transit pour la vedette DF33 (déployé en mai en TRITON) et 2 mois + transit pour le patrouilleur DF P3 (déployé en septembre et octobre en POSEIDON) –

► 1 mois pour l'avion Beechcraft

Il n'y aura que la DF 33 et le DF P3 qui seront déployés sur ces missions. Ce sont des moyens spécifiques qui ont été, de par leur conception, programmés pour ces missions Frontex. L'engagement d'autres moyens n'est pas à l'ordre du jour.

La CGT rappelle que si nos collègues Grecs ou Italiens, qui embarquent sur les moyens Français, perçoivent la même prime de l'agence Frontex, il n'en est pas

de même pour les salaires. L'agence Frontex se comporte comme une entreprise avec des prestataires qui sont les différentes douanes. Il y a donc une différence de traitement et si hier on parlait du plombier « Polonais » on peut raisonnablement parler de différence de traitement entre les acteurs européens engagés dans ces missions.

Retour d'expérience des précédentes missions

La CGT, outre une demande depuis le début d'un service médical à bord, souhaite aussi une réactivation des formations de secourisme et que les agents titulaires du « médical 3 » et qui sont déployés sur les missions Frontex aient un recyclage annuel en milieu hospitalier. Le recyclage quinquennal, compte tenu de notre engagement face à de grandes détresses humaines, n'est pas suffisant.

Nous demandons une reconnaissance des nageurs sauveteurs embarqués à bord des unités. Cette reconnaissance doit être accompagnée d'une formation cadrée et des moyens financiers nécessaires à sa pérennisation. Les déploiements ont montré le caractère indispensable de cette spécialité.

Nous demandons un cadrage précis concernant la reconnaissance des accidents de service en mission Frontex. Qu'en est il d'une note demandant à ce que les agents doivent souscrire une assurance spéciale ? Qui prend en charge ces assurances ?

La DG apportera des réponses en janvier. Elle reconnaît que tous les points concernant le RETEX sont justifiés et feront l'objet d'une étude. La DG fournira les documents demandés concernant les cas d'accidents de service avec les jurisprudences. Concernant les assurances spéciales, le coût sera supporté par la Douane ou par Frontex mais pas par les agents. La DG s'engage en cas de décès d'un proche lors d'une mission Frontex à prendre en charge le rapatriement de l'agent.

Les missions terrestres, la grande inconnue...

Sur les missions terrestres dans des zones dites « sensibles » (c'est à dire mettant en danger l'Europe forteresse..) le volontariat de 40 agent.e.s (pour l'instant!) est défendu par la direction générale comme un outil réactif pour répondre aux demandes d'interventions rapides d'autres états membres.

Problème de taille, on ne connaît pas précisément ce qu'on attend des douanier.e.s dans ces interventions et surtout quelles sera la responsabilité juridique des états si un agent venait à se servir de son arme ? Si notre demande initiale sur une assistance psychologique à apporter aux personnels navigants pendant et après des missions de sauvetage (voir malheureusement de repêchage parfois...) avaient été entendue par la DG, qu'en est il pour ces collègues qui seront obligatoirement confrontés à des mouvements de foules sur place ?

Loin de nous l'envie de montrer du doigt les collègues volontaires mais plutôt de revendiquer avec eux des formations adéquates, la reconnaissance des spécificités civiles de la douane en matière de repos hebdomadaire, des fiches de postes adaptées et des garanties équivalent à ceux de leur collègue navals et aériens.

Pour la CGT douanes, outre notre position sur le sens de ces missions par rapport à nos valeurs d'entraide entre les peuples et de luttes contre toutes formes de discriminations, il est urgent de redonner du sens à notre action et repenser notre métier en profondeur.